



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

PAGE 1/5

Présents

Président : M. LEYGE Marc (visio).

Mme TRONCHE Adeline (visio) – MM. BLATT Daniel – BOUDET Alexandre – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien.

Assistent

MM. BESSE Franck – COELHO Olivier (visio en fin de réunion).

Excusés

MM. CHASTANG Damien – TREMOUILLE Serge.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux.

En préambule, le Président Marc LEYGE informe que ce sera Alexandre DA SILVA qui occupera le rôle de Vice-Président de la Commission Gestion des Compétitions.

Les membres présents approuvent cette nomination qui sera transmise au Comité de Direction.

1/ APPROBATION DU PV DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAIT

Départemental 4

Match 54108997 – Forfait USSAC DONZENAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54108999 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109001 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109007 – Forfait AS MEYSSAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109016 – Forfait AS MEYSSAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109017 – Forfait ALLASSAC ST VIANCE FC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Féminines Séniiores

Match 54471066 – Forfait AFBB/USPT 2, le club sera débité de la somme de 30€.

U18F

Match 54176762 – Forfait GF CENTRE CREUSE, le club sera débité de la somme de 30€.

U15F

Match 54680735 – Forfait COULOUNIEIX CHAMIER, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54680739 – Forfait COULOUNIEIX CHAMIER, le club sera débité de la somme de 30€.

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

PAGE 2/5

U13F

Match 54689781 – Forfait VERNEUIL/SER/FEUIL, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe Futsal U15

Qualifications du 19/10/2025 – Forfait ENTENTE DES VERGERS avant J-4, le club sera débité de la somme de 50€.

Qualifications du 19/10/2025 – Forfait ASV MALEMORT avant J-4, le club sera débité de la somme de 50€.

Coupe Futsal U13

Qualifications du 02/11/2025 – Forfait STE FEREOLE ST HILAIRE avant J-4, le club sera débité de la somme de 50€.

Qualifications du 02/11/2025 – Forfait AS MARCILLAC CLERGOUX à partir de J-4, le club sera débité de la somme de 120€.

3/ FORFAIT GENERAL

Départemental 4

Forfait général du CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 100€.

U15F

Forfait général de COULOUNIEIX CHAMIER, le club sera débité de la somme de 100€.

U13

Forfait général de USSAC DONZENAC 2, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ FEUILLE DE MATCH HORS-DELA

Départemental 4

Match 54014103 – AS USSEL PORTUGAIS sera débité de la somme de 25€.

5/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

U17

Match 54424155 – TULLE FC sera débité de la somme de 25€.

Match 54424159 – FC ARGENTAT sera débité de la somme de 25€.

U13F

Match 54689780 – ASF BRIVE CHAPELIES sera débité de la somme de 25€.

6/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

PAGE 3/5

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Départemental 3

Match 54012241 – Modification de terrain hors-délai, AS TREIGNAC sera débité de la somme de 5€.

Départemental 4

Match 54109581 – Modification de terrain hors-délai, AS TREIGNAC sera débité de la somme de 5€.

U18F

Match 54176757 – Modification d'horaire hors-délai, GF CENTRE CREUSE sera débité de la somme de 5€.

U17

Match 54424153 – Modification de terrain hors-délai, US DONZENAC sera débité de la somme de 5€.

U13

Match 54560851 – Modification d'horaire hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 5€.

Coupe de la Corrèze U15

Match 54944291 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

7/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La commission procède aux tirages au sort de cinq coupes départementales.

Coupe de la Corrèze – 16^{ème} de finale

- 15/11/2025 Ussel Es - Jugeals Noailles As 2
- 15/11/2025 Ste Fereole Ss - Entente Sr3v
- 15/11/2025 Auvezere Mayne Fc - Meymacois Ca
- 15/11/2025 Argentacois Fc - Brive Aspo
- 15/11/2025 Seilhac As - St Clement Us
- 15/11/2025 Sornac Us - St Hilaire Venarsal
- 15/11/2025 Es Monedieres - Cosnac Fc
- 16/11/2025 Ussel Turcs As - St Pantaleon As 2
- 16/11/2025 Cublac Fc - Malemort Asv
- 16/11/2025 Larche La Feuil Ma O - Beynat Lanteuil Fc
- 16/11/2025 Cornil Ste Fort Fc - Perpezac Sadroc E
- 16/11/2025 Varetz Ac - Marcillac Clergoux
- 16/11/2025 Soursac Es - Mercoeur As
- 16/11/2025 Brive Mahorais Apcs - St Germain Frep
- 13/12/2025 Nonards Altillac Es - Tulle Foot Corrèze 2
- 13/12/2025 Donzenac Us - Brive Esa 2



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

PAGE 4/5

Challenge des Réserves – Tour 1

- 16/11/2025 Cornil Ste Fort Fc 3 - Favars St Mexant Fc 2
- 16/11/2025 Allasac Stviance Fc 2 - Vitrac Corrèze As 2
- 16/11/2025 St Pantaleon As 4 - Nonards Atiliac Es 3

Coupe de la Corrèze Féminines à 8 – ¼ de finale

- 15/11/2025 Argentat Fc - Objat Fc
- 16/11/2025 Larche La Feuil Ma O - St Exupery Rc
- 16/11/2025 St Martial As - Favars St Mexant Fc
- 16/11/2025 Entente Sr3v - Collonges Chauff As

Coupe de la Corrèze U17 – Tour 1

- 13/12/2025 Malemort Asv - Cosnac Fc
- 13/12/2025 Midi Correzien Gj - St Pantaleon As 2
- 13/12/2025 Jugeals Noailles As - Ajax
- 13/12/2025 Ent Haute Corrèze - Varetz Ac
- 13/12/2025 Entente Du Barreau - Tulle Fccf

Coupe de la Corrèze U15 – 8^{ème} de finale

- 13/12/2025 Brive Esa Chap Asf 2 - Brignac Ca
- 13/12/2025 Ent Haute Corrèze - Ajax
- 13/12/2025 Ollfm Cublac - Entente Du Barreau
- 13/12/2025 Entente Vergers Gj - Cosnac Fc
- 13/12/2025 Eygurande Ca - Brive Aspo
- 13/12/2025 Vezere Ardoise Js - Tulle Fccf 2
- 13/12/2025 Jugeals Noailles As - Varetz Ac
- 13/12/2025 St Pantaleon As 2 - Malemort Asv

8/ ETUDE INTERMEDIAIRE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DES JEUNES

Un point sera fait lors de la prochaine réunion pour informer les clubs de leur situation de potentielle infraction afin de leur permettre de se mettre en règle avant le 30/04/2026 (fermeture de l'enregistrement des licences 2025/2026).

Pour rappel, conformément à l'Article 10 des RG du District de Football de la Corrèze, les obligations des clubs sont les suivantes :

- DEPARTEMENTAL 1 - 22 licences Jeunes U6 à U19
- DEPARTEMENTAL 2 - 12 licences Jeunes U6 à U19
- DEPARTEMENTAL 3 - 7 licences Jeunes U6 à U19



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

PAGE 5/5

9/ ETUDE INFORMATIVE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DES EDUCATEURS

Olivier COELHO présente la situation des clubs dans les différentes compétitions départementales soumises à obligation à compter de la saison 2026/2027, conformément à l'Article 7 des RG du District de Football de la Corrèze.

- DEPARTEMENTAL 1 : 5 clubs en infraction sur 12
- DEPARTEMENTAL 2 : 14 clubs en infraction sur 24
- FEMININES SENIORES : 7 clubs en infraction sur 16
- U17 D1 : 3 clubs en infraction sur 9
- U15 D1 : 3 clubs en infraction sur 10
- U13 D1 : 1 club en infraction sur 9
- U13 D2 : 8 clubs en infraction sur 25
- U11 : 14 clubs en infraction sur 28

Un rappel sur ces obligations sera fait lors des prochaines réunions de secteur.

10/ DIVERS

Concernant les Délégués départementaux, il semble nécessaire d'en désigner sur les rencontres U17 voire U15.

Le constat d'une sous-utilisation du carton blanc est fait par les membres de la commission. L'information sera transmise à la Commission d'Arbitrage.

Des signalements d'utilisation de bouteilles en verre sont remontés au District. Un rappel de l'interdiction sera fait prochainement à l'attention des clubs (voir RG FFF).

Fin de la réunion à 18h30.

Prochaine réunion programmée au 15/12/2025 à 16h00.

Le Responsable Administratif
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE